

Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Madame le Maire
Mireille CONTE - JAUBERT

à



N/Réf. : MCJ/VJ/GM/09 15

Madame, Monsieur,

Nous préparons le Marché de Noël. Il aura lieu pendant 2 week-ends les **5 et 6 décembre** et les **12 et 13 décembre 2020** dans la Salle des Fêtes et sur la Place Guillaume Chastenet. Vous pourrez participer à ces deux week-ends ou bien à l'un des deux. Si vous souhaitez rester les 2 week-ends, la salle des fêtes est sous surveillance, vous pourrez donc si vous le désirez, laisser vos marchandises. Notre Marché de Noël se veut cette année encore délibérément festif. Un environnement spécialement conçu pour les fêtes de fin d'année sera mis en place : 6 chalets de bois abritant des artisans, sapins, illuminations, décorations de Noël, calèche de nombreuses animations pour les enfants, le Père Noël et sa boîte aux lettres, **nocturne jusqu'à 22h le 1^{er} samedi avec l'arrivée du Père Noël et lâcher de lanternes.**

Vous trouverez ci-dessous :

- Les caractéristiques
 - Installation des exposants : samedi 5 et/ou 12 décembre de 7h30 à 9h45
 - Ouverture au public : samedi et dimanche 10h à 19h
 - Inauguration du Marché de Noël : samedi 5 décembre à 11h
 - Petite restauration sur place
 - Gardiennage assuré les nuits du 5 et 12 décembre
- Le plan de communication
 - Affichages dans la commune et dans celles de la Communauté de Communes
 - Journaux Sud-Ouest et Résistant
 - Invitations (, Présidents des Associations, élus, particuliers, divers...)
 - Affichage panneau lumineux communal + Facebook et site de la Mairie
 - Banderoles
 - Radio

Pour participer, retournez le bon de réservation joint accompagné du règlement ainsi qu'un chèque de caution d'un montant identique à celui de votre réservation. Il vous sera restitué le dimanche soir à la clôture du marché de Noël. En ce qui concerne les chalets, ils seront attribués en fonction de l'arrivée des bons de réservation (cachet de la poste faisant foi).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :
Valérie JARRY 06.29.54.37.84 et Gilles MAGARDEAU 06.70.37.90.04

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Adjointe au Maire,
Valérie JARRY

Conseiller Municipal.
Gilles MAGARDEAU



MARCHE DE NOEL

Règlement Intérieur

1. Les exposants doivent s'inscrire à la mairie pour la manifestation avant la date du **06 Novembre 20** auprès de la mairie de Saint Médard de Guizières, en renvoyant le bulletin d'inscription et le règlement intérieur dûment rempli.
2. Les formalités devront être accomplies dans les délais prévus, sur place ou par correspondance, par les intéressés eux-mêmes ou par toute autre personne dûment mandatée par écrit.
3. L'emplacement devra être occupé par son titulaire **du début à la fin de la manifestation** avec sa propre marchandise, sous peine de ne pas pouvoir participer aux manifestations suivantes.
4. L'organisateur pourra disposer d'office, et sans préavis, de tout emplacement et de tout stand dont le titulaire n'aurait pas pris possession au matin de l'ouverture ou qui n'aurait pas réglé intégralement les sommes qui lui sont réclamées.
5. Les exposants installeront leurs marchandises, le 1^{er} jour de la manifestation à partir de 7h 30 et jusqu'à l'ouverture des portes au public qui se fera à 10 heures. Les heures d'ouverture au public sont le samedi et le dimanche de 10h à 19h00.
6. Les visiteurs doivent trouver nécessairement tous les stands ouverts aux heures prévues, en cas de manquements répétés de la part d'un exposant, celui-ci sera exclu des manifestations suivantes.
7. Les allées et dégagements doivent rester libres pendant la durée de la manifestation.
8. **Aucun déballage ne sera toléré à l'extérieur des stands. Mesure impérative imposé par des raisons de Sécurité.**

9. Les stands seront débarrassés entièrement après la fermeture des portes au public.
10. **Les exposants sont tenus d'observer les règles de sécurité qui leur sont demandées.** Ils sont responsables des dommages éventuels occasionnés par eux ou leurs préposés aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements municipaux et installations accessoires, ils sont tenus d'être assurés pour la manifestation.
11. L'organisateur, ne peut être tenu responsable des vols possibles.
12. En aucun cas, le fait d'avoir occupé un emplacement lors d'une manifestation précédente ne peut donner, à qui que ce soit, un droit sur cet emplacement ou un autre aux manifestations suivantes. L'organisateur est souverain et seul juge du fait de concéder le même emplacement ou un autre emplacement à un exposant. De même, il est en droit de refuser de donner un stand à quelque prétendant ou exposant qui n'a pas respecté le règlement lors d'une manifestation précédente.
13. L'organisateur se tient à la disposition des exposants. Il est habilité à régler tous les cas litigieux.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation qui aura lieu les

A
Le
Signature

Commune de

SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



SAINT MEDARD DE GUIZIERES

« MARCHÉ DE NOËL » 5 et 6 DÉCEMBRE – 12 et 13 DÉCEMBRE 2020

Personnes à contacter :

- Mme Valérie JARRY
06.29.54.37.84
- Mr Gilles MAGARDEAU
06.70.37.90.04

Bon de réservation

à retourner au plus tard le 06 Novembre 2020

NOM Prénom

Adresse :

Téléphone Fixe : Portable :

Mail

1 week-end les 5 et 6 décembre ou les 12 et 13 décembre 2020 (dans la limite des places disponibles)

Stand (à l'intérieur de la Salle des Fêtes) : 25 € les 2,40m pour **2 jours**

Nombre de stands (multiple de 2,40 m) : 25 € x =

Tivoli: 30 € pour les deux jours

Chalet 2 x 3 m : 50 € pour les 2 jours

Nombre de chalet..... x 50 € =

2 week-ends les 5 et 6 décembre et les 12 et 13 décembre 2020 (dans la limite des places disponibles)

Stand (à l'intérieur de la Salle des Fêtes) : 40 € les 2,40m pour 4 jours les 5-6-12-13 décembre

Tivoli : 50 € pour les 4 jours

Chalet : 2 x 3 m : 90 € pour les 4 jours

Activité :

Montant chèque joint pour la réservation :

Montant du chèque joint pour la caution :

A l'ordre de L' A.C.G.M.S.C et à envoyer à la Mairie de Saint Médard de Guzières à l'attention de :

Mme Valérie JARRY ou Mr Gilles MAGARDEAU

9 Esplanade du 18 Juin

33230 Saint Médard de Guzières

* l'attribution des chalets et barnums se fera par ordre d'arrivée des réservations